

CONSEIL SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2024

2024.026 : PRESENTATION DE LA CONTRIBUTION SUR LES PRATIQUES ET ATTENTES DES CONSOMMATEURS DU PAYS D'ARLES EN MATIERE D'ACCES A LA PRODUCTION LOCALE, EMISE PAR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'ARLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
12	3	3	12	18

Présents

ACCM : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Christiane SALLE (suppléante), Monsieur Robert ISNARD (suppléant),

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant),

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL,

Absents excusés

ACCM : Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Séverine DELLANEGRA, Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Laurie PONS,

CCVBA : Madame Aline PELISSIER, Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI,

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Procurations : Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT. Monsieur Serge PORTAL à Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Jean-Michel JALABERT à Monsieur Patrick de CAROLIS Madame Françoise FAVIER à Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Hervé CHERUBINI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Séverine DELLANEGRA à Madame Christian SALLE, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Madame Anne PONIATOWSKI.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Madame Corinne CHABAUD

Vu, la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), créant un type d'établissement public, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR),

Vu, l'article 79 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), portant obligation pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de mettre en place un Conseil de développement territorial,

Vu l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales qui détermine le cadre légal des Conseils de développement,

Vu, la délibération du PETR du Pays d'Arles n° 2022-022 précisant l'objet et les modalités de réponse à la saisine du PETR sur les tendances et attentes des citoyens en matière d'accès à la production locale,

1. La saisine

Les premiers travaux réalisés en 2020 par le Conseil de développement portant sur « Une alimentation de qualité pour tous » faisaient état de l'expression d'une certaine inadéquation entre les conditions d'accès à la production locale et les attentes des consommateurs, par les personnes enquêtées. À la suite de ces travaux, les élus de la Commission Agriculture-Alimentation du PETR du Pays d'Arles ont souhaité solliciter le Conseil de Développement pour analyser les pratiques et les attentes des citoyens du Pays d'Arles en matière d'accès à la production locale. Cette sollicitation s'est traduite par une délibération du Conseil syndical du PETR du 29 mars 2022.

L'analyse du Conseil de développement devait porter notamment selon la saisine sur « les tendances globales en matière de choix alimentaires dans un contexte de crise sanitaire et économique : lieux et modalités d'approvisionnement, contraintes, préférences et motivations d'achat. »

2. La méthode de travail

La rédaction de cette contribution écrite s'est appuyée sur de nombreuses réunions d'un groupe de travail dédié, un travail important de documentation sur les tendances en matière d'alimentation analysées au niveau national, et sur les réflexions et expériences actuelles en matière d'accès à une alimentation locale et de qualité pour tous.

Pour pouvoir nourrir leur réflexion ils se sont également appuyés sur des actions de terrain :

- L'organisation de deux débats « auto-portés »,
- L'organisation d'un ciné-débat autour du film « Tu nourriras le monde » en présence du réalisateur et d'acteurs du territoire,
- L'organisation de deux tables-rondes dans le cadre du festival Convivencia,
- Des entretiens avec 2 gérants de magasins, des échanges avec des producteurs et productrices du Pays d'Arles et des « porteurs de parole » (enquête de terrain) auprès des consommateurs dans le cadre du Salon des agricultures de Provence et d'autres événements locaux, sur un marché...
- La participation à plusieurs événements et webinaires sur le thème de l'alimentation
- La réalisation d'un livret rassemblant des contacts de producteurs présents au Salon des Agricultures de Provence pour interroger les visiteurs sur leur « livret idéal ».

Le temps dédié par le groupe de travail « Alimentation » à la réalisation de cette contribution et de sa synthèse a été estimé à 305 heures citoyennes.

Les propositions ont fait l'objet d'une communication à l'ensemble des membres du Conseil de développement ainsi que d'une présentation en réunion plénière pour validation.

Une présentation de la contribution a eu lieu à l'occasion de la commission Agriculture-Alimentation du 26 septembre 2024.

3. Les constats

Les membres du Conseil de développement observent que les pratiques des consommateurs du Pays d'Arles s'inscrivent dans les tendances observées au niveau national. Toutefois, certains aspects retiennent l'attention et appellent des investigations complémentaires pour définir des actions pertinentes à conduire. En particulier, de nombreuses personnes enquêtées ont exprimé une incompréhension concernant les écarts de prix entre produits locaux et produits importés. Le prix est ainsi le premier frein cité dans l'achat de produits locaux, le deuxième étant le temps d'approvisionnement et de préparation.

4. Les propositions

Pour les membres du groupe Alimentation, favoriser l'accès à la production locale pour les habitants du Pays d'Arles nécessite de mieux valoriser nos atouts (notamment par une campagne de communication au long cours) et d'agir pour lever les freins exprimés par les personnes enquêtées.

Les propositions pour favoriser la rencontre entre le consommateur et le producteur :

- Améliorer la visibilité des producteurs et des points de vente locaux (cartographie, signalétique, plaquette avec listes des producteurs),
- Préserver notre capacité de production en produits de qualité (préserver les terres agricoles, soutenir l'installation, poursuivre la mise en place d'espaces test agricoles...),
- Faciliter l'accès aux produits (distributeurs automatiques, points de ventes collectifs, épicerie ambulante, vrac, etc.),
- Soutenir et porter à connaissance les initiatives solidaires et collaboratives du territoire (ex : Vrac),
- Soutenir la réalisation d'atelier de cuisine ainsi que l'élaboration de livrets de recettes saisonnières,
- Evaluer et documenter la reprise en régie de la restauration collective,
- Sensibiliser les habitants à ce qui constitue un prix,
- Soutenir et diffuser la pratique des professionnels de la restauration collective.

Ces propositions sont détaillées dans une contribution écrite et présentées de manière synthétique et illustrée dans une infographie.

La Présidente de la Commission Démocratie participative propose d'échanger sur les éléments d'analyse et les propositions présentés par le Conseil de développement.

Considérant la tenue d'un débat ce jour en Conseil syndical sur la contribution écrite du Conseil de développement "Produits locaux, les pratiques et attentes des consommateurs du Pays d'Arles" ;

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

1° - PRENDRE ACTE de la présentation de la contribution du Conseil de développement et de la tenue du débat ;

2° - AUTORISER la diffusion de cette contribution écrite et de sa synthèse sur les différents supports de communication du Conseil de développement.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

